



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

PROCES-VERBAL

Convocation et synthèse des délibérations envoyée le 22 Juin 2026

ORDRE DU JOUR

I) Projets de Délibération

A) Administration

- 2026_33 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu
- 2026_34 Attributions du Conseil Municipal - Délégations de pouvoirs au maire - Application de l'article L2122-22 du CGCT - Modifications
 - 2026_35 Règlement intérieur cantine – modification
 - 2026_36 Règlement intérieur garderie (hors mercredi) – modification
 - 2026_37 Modification des conditions de circulation rue de la Gare

B) Finances

- 2026_38 Budget 2026 - Subventions - Attributions et Autorisation de signature de la convention
- 2026_39 Fonds de concours GCTM 2026 – Travaux de réhabilitation du vestiaire foot, du gymnase et de la salle des fêtes - Sollicitation et signature de la convention
- 2026_40 Fonds Vert 2026 - Réhabilitation du système de chauffage des logements de la caserne de Gendarmerie - Sollicitation
- 2026_41 Marché public à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide en restauration scolaire (2026–2029) - Attribution

II) Questions et informations diverses

Monsieur HEDDEBAUX GUY, Maire :

« Bonjour à tous. Il est 18h00, je vous propose d'ouvrir la séance.

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, la présente séance fait l'objet d'un enregistrement audio et vous en êtes donc tous parfaitement informés.

Je vais procéder à l'appel des conseillers

AUCHEDE VINCENT	Présent
BLANPAIN GERALDINE	Présent
BLANQUART JEAN-LUC	Présent
BOCQUELET SYLVIE	Présent
CHEVALIER NICOLAS	Présent
CROMBEZ PATRICK	Présent
DENEZ BLANDINE	Présent
DAHM CLAIRE	Excusée procuration à BOCQUELET Sylvie
FAMCHON LAURENT	Présent
HAMY ARNAUD	Présent
HEDDEBAUX GUY	Présent
POCHET JULIE	Excusée procuration à BLANPAIN Géraldine Arrivée à 18h22
ROUTIER VIRGINIE	Présent
VANHEEGHE BERANGERE	Présent
VANTHOURNOUT DENIS	Présent

Le quorum des présents étant fixé à 8, nous sommes 13 donc le quorum est respecté.

Je vous propose de désigner Mme FAMCHON Laurent secrétaire de séance, s'il en est d'accord.

Mr FAMCHON : Oui

Mr le MAIRE : Parfait. Vous avez tous été destinataire du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Avril dernier. Ce dernier appelle-t-il des commentaires de votre part ? »

Mme VANHEEGHE : Oui moi j'ai un commentaire. Je voudrais savoir l'enregistrement audio qui est fait c'est comment, c'est par téléphone ?

Mme GUILBERT : Oui.

Mme VANHEEGHE : Et qui fait la retranscription ?

Mme GUILBERT : C'est moi.

Mme VANHEEGHE : D'accord. Juste parce qu'il y a des interventions nous concernant, il manque quelques petites choses, par exemple les discussions qu'on a eu par rapport aux adjoints espaces verts et on a cherché qui était adjoint espaces verts, il y a eu quelques petites interventions, elles n'y figurent pas alors que toutes les nôtres figurent et pour les délégations c'est pareil il y a même quelqu'un qui a précisé sa délégation et tout ça n'y est pas donc je souhaite que tout y soit pour vous comme pour nous et que ce soit à l'identique s'il vous plaît. Sinon pas d'autres remarques.

Mr le MAIRE : OK pas de soucis. Parfait.

Mme VANHEEGHE : Merci.

Mr le MAIRE : Avant d'aborder...

Mr CHEVALIER : Concernant l'ancien procès-verbal, je vais revenir sur le béguinage. Tu dis bien que ça relève de la mairie et que ce n'est pas nous qui décidons des logements et à la fin tu dis que tu es sûr qu'il y aura 11 fréthunois sur les 11 béguinages. Comment tu peux être sûr si c'est pas toi qui décide ?

Mr le MAIRE : Parce qu'on s'arrange avec le promoteur Habitat Hauts de France. On lui dit qu'il y a 11 fréthunois et eux ils choisissent dans la liste.

Mr CHEVALIER : Et si eux ils ont quelqu'un à placer.

Mr le MAIRE : Non t'inquiète pas ça ne s'est jamais passé comme ça.

Pas d'autres demandes d'interventions sur ce PV ? Non ? Merci ce PV est donc adopté.

Avant d'entamer l'examen des projets de délibérations, je souhaite évoquer quelques éléments de contexte brièvement.

Vous vous êtes rapprochés, ça s'est bien. C'est parfait.

Tout d'abord, la période actuelle est marquée par un épisode de fortes chaleurs. Comme dans l'ensemble du territoire, la commune est attentive aux conséquences de ces conditions climatiques sur la population, notamment les personnes les plus fragiles. Les services municipaux et les élus sont mobilisés pour adapter leur fonctionnement lorsque cela est nécessaire et rappeler les consignes de prudence. Je tiens d'ailleurs à remercier les agents communaux qui assurent la continuité des services publics dans ce contexte particulier, parfois dans des conditions de travail difficiles. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'avec les directrices d'écoles et l'APE nous avons pris la décision, par mesure de précaution, d'annuler la kermesse des écoles de samedi dernier dans le gymnase et je vous en ai tous averti. Et vous en étiez tous d'accord. Merci.

Par ailleurs, la rentrée scolaire sera marquée par une évolution de la carte scolaire avec la fermeture d'une classe en école primaire. Cette décision relève de l'Éducation Nationale. Et le recours gracieux contre cette décision n'a rien donné. La commune reste cependant attentive aux conséquences pour les élèves, les familles et les équipes enseignantes, et continue d'échanger avec les services académiques sur ce sujet.

Dans ce contexte général, notre responsabilité collective est de poursuivre l'action municipale au service des habitants, avec le souci constant de la proximité et de la qualité des services publics.

Nous allons maintenant procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Je vous remercie.

1) Délibération 2026_33 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

Depuis le dernier conseil municipal en date du 27 Avril 2026, j'ai usé de ma délégation de pouvoir dans les affaires suivantes :

Arrêté municipal de mise à disposition d'équipements municipaux et d'autorisation de signature de la convention

- Boomerang Evènementiel Formation - 4 & 5 Mai 2026
- Association OMNISPORTS ET LOISIRS DE FRETHUN – 30 Mai et 23 Juin 2026
- D'attribution du marché public – Spectacle du 14 Juillet 2026 à la société BOMMERANG Evènementiel pour un montant de 10 627,00 € HT
- Avec l'Association Comité d'Entreprise DFDS 28 & 29 Novembre 2026
- D'attribution du marché public – Feu d'artifice du 14 Juillet 2026 à la société LUX FACTORY pour un montant de 10 045,00 € HT
- Du marché public pour un Totem extérieur affichage légal numérique à la société SFR Business Nord, pour un montant de 14 583,21 € HT
- Du marché public Tondeuse autoportée attribué à la société LOXAGRI pour un montant de 36 500,00 € HT
- D'occupation temporaire du domaine public communal pour l'implantation de panneau de communication relatif à l'aménagement de la ZAC de la Briqueterie par Grand Calais Terres & Mers
- Du marché public pour 5 Baies coulissantes Gendarmerie attribué à la société COUSIN pour un montant de 15 514,80 € HT

Y a-t-il des demandes d'intervention avant de procéder au vote de cette délibération ?

Mr HAMY : Oui j'en ai une. Je voulais savoir pour la société DFDS, la salle elle est mise à disposition gracieusement pour quel type d'activité ?

Mr le Maire : DFDS c'est pour le comité entreprise pour des structures gonflables et en échange ils vont faire profiter les enfants de la commune.

Mr CROMBEZ : Oui c'est un échange de bon accord entre l'entreprise et la mairie.

Mr VANTHOURNOUT : Comme avec le Tunnel avant.

Mr CROMBEZ : Voilà ! Le dimanche c'est pour eux et en échange ils offrent le samedi pour les enfants de Fréthun.

Mr HAMY : Parce qu'on avait eu des remarques pendant la campagne électorale sur des fois la salle pour certains clubs sportifs qui est des fois un peu barrée pour les vacances scolaires ou sur des week end comme ça qu'ils ne peuvent pas faire des matchs. C'est juste comme ça.

Mr le MAIRE : On avait déjà reçu sur ça, et c'est vrai ce que tu dis mais pendant le mois de juillet août il y en a certains qui se sont manifestés et je leur ai proposé que les enfants au lieu de faire le centre à Fréthun aillent à Bonningues ou aux Attaques. La réponse a été rapide.

Mme VANHEEGHE : Moi j'ai une remarque par rapport au Totem SFR. Est-ce qu'on a un peu plus de précisions, où il sera fixé et au niveau du contenu, comment ce sera géré, est ce que c'est un abonnement, par ce que là on a un montant spécifique mais est ce que la gestion du quotidien est liée à un abonnement SFR ou c'est un montant qu'on paye une fois pour toute et c'est une gestion autonome de la mairie ?

Mr le MAIRE : c'est une gestion autonome sans abonnement.

Mme GUILBERT : Tout à fait, il n'y aura pas d'abonnement. Il y aura une application, style un peu logiciel et il sera implanté là en bas, vous avez la dalle qui est déjà prête juste à côté de l'escalier.

Mme VANHEEGHE : D'accord. Vous avez bien mis une vitre anti-reflet parce que sinon c'est illisible.

Mme GUILBERT : Oui, c'est prévu.

Mme VANHEEGHE : Et sinon j'ai une autre remarque. J'ai découvert par les informations que la société SFR était vendue le 6 juin à Free Bouygues et Orange. C'est encore en discussion parce qu'il y a une validation par l'autorité de la concurrence.

Mr VANTHOURNOUT : La vente ne va pas se faire avant 3 ans avec les pourparlers.

Mme VANHEEGHE : C'est par rapport à la maintenance, etc.....

Qui est Contre ? *Personne*

Qui s'abstient ? *Personne*

Délibération adoptée

Je vous remercie.

Mr VANTHOURNOUT : Juste ce sera pour toutes les festivités de la mairie ou alors on pourra diffuser des informations d'un café ou d'autres choses ?

Mme GUILBERT : Non c'est prévu que pour de l'affichage légal donc les arrêtés municipaux, préfectoraux....

Mr VANTHOURNOUT : Ok donc par exemple le 14 Juillet comme c'est la commune on pourra l'afficher ?

Mme GUILBERT : On verra. On va déjà commencer par ce qui est légal et on verra comment on s'en sort.

Mr le MAIRE : Nous allons donc passer à la délibération suivante.

2) Délibération 2026_34 Attributions du Conseil Municipal - Délégations de pouvoirs au maire - Application de l'article L2122-22 du CGCT – Modification

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 Mars 2026 et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT a accordé certaines délégations au Maire. Or dans un souci de sécurité juridique, la Sous-Préfète, dans le cadre de son contrôle de légalité, a souhaité que soit modifiée cette délibération, en complétant l'alinéa 11 et en supprimant les alinéas 16 et 18.

De ce même code, d'exercer ces droits dans tous les cas prévus à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, pour tous les montants, pour tous les actes de la procédure, y compris contentieuse, jusqu'à la signature de l'acte ou de la renonciation à préempter. Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), notamment les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption »

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme VANHEEGHE : Oui. En fait la partie jaune remplace dans les conditions que fixe le conseil municipal. Est-ce que vous pouvez nous expliquer les changements dans le conseil municipal par rapport aux décisions qui peuvent engager financièrement. On sait qu'il y a l'agglo qui gère le droit de préemption mais quel est le lien avec l'intervention du conseil municipal.

Mr le MAIRE : Généralement l'agglomération suit toujours l'avis du maire. Elle ne va jamais contre.

Mme VANHEEGHE : Et le conseil municipal de ce fait il intervient quand ? quand tu vas le solliciter par exemple ?

Mr le MAIRE : Chez nous le droit de préemption d'une maison ne se fait pas, on ne préempte pas pour une maison. On n'a jamais préempté pour une maison.

Mme VANHEEGHE : Et sur les terrains, est ce que ce sera possible de nous tenir informé quand il y aura des demandes de préemption à chaque conseil ? A priori il y a en a pas souvent mais pour être informé.

Mr le MAIRE : Oui bien sûr. Mais je ne me souviens pas d'avoir déjà préempté.

Mme GUILBERT : Sur la dernière décennie il y en a eu aucune.

Mme VANHEEGHE : C'est vrai ?

Mr CHEVALIER : Que des terrains ?

Mme GUILBERT : Le droit de préemption c'est qu'en zone UA.

Mr le MAIRE : Qui est Pour ? *Unanimité*

Je vous remercie.

Nous allons donc passer à la délibération suivante

3) Délibération 2026_35 Règlement intérieur cantine scolaire - Modification

Par délibération n°2019_32 en date du 01/04/2019 le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la cantine scolaire. Aussi il convient de modifier certains articles de ce règlement qui a pour objectif de fixer les règles pour la cantine scolaire. Ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 et sera adressé à chaque famille souhaitant bénéficier de ce service sur le portail Cityviz. Les modifications essentielles portent sur l'inscription à ce service via le portail Cityviz et les documents à fournir

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mr HAMY : J'ai juste remarqué dans le 7) *Paiement il manque un a à réservation et application avec 2p*

Mme GUILBERT : Ca a été corrigé. Merci

Mr le MAIRE : D'accord, ça été corrigé. Parfait.

Qui est pour ? *Unanimité*

Je vous remercie

Nous allons donc passer à la délibération suivante

4) Délibération 2026_36 Règlement intérieur garderie périscolaire (hors mercredi) - Modification

Par délibération n°2019_33 en date du 01/04/2019 le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la garderie périscolaire (hors mercredi). Aussi il convient de modifier certains articles de ce règlement qui a pour objectif de fixer les règles pour la garderie périscolaire. Ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 et sera adressé à chaque famille souhaitant bénéficier de ce service sur le portail Cityviz. Les modifications essentielles portent sur l'inscription à ce service via le portail Cityviz et les documents à fournir. Par rapport au projet de règlement qui vous a été envoyé, on vous propose cependant de retirer la phrase dans l'article 3 le paragraphe relatif aux gouters : « La municipalité met régulièrement des goûters à disposition des enfants ». On retire la phrase mais on ne retire pas les goûters.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mr HAMY : Il y avait un truc sur régulièrement mais ça a été revu je pense.

Mr le MAIRE : Qui est pour ? *Unanimité.*
C'est parfait

Nous allons donc passer à la délibération suivante.

5) Délibération 2026_37 Modification des conditions de circulation rue de la Gare

La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers a proposé de modifier le sens de circulation du parking de la gare appartenant à la commune de Fréthun. Cette modification conduira les usagers à accéder et sortir du parking par la nouvelle voie d'accès à l'entrée de la zone d'activités de la Briqueterie à compter du 17 Août 2026 au lieu d'entrer et de sortir par la rue de la Gare. Il convient alors d'adapter les conditions de circulation rue de la Gare en la mettant en impasse afin d'assurer la sécurité des usagers et la cohérence des flux de circulation et de m'autoriser à prendre tous arrêtés et mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation de circulation. Je vous propose également de renommer cette « Rue de la Gare » en « Impasse de la Gare ».

Qui est pour ? *Unanimité.*

Je vous remercie.

Nous allons donc passer à la délibération suivante. Ça va vite.

6) Délibération 2026_38 Budget 2026 - Subventions - Attribution et Autorisation de signature de la convention

Plusieurs associations ont sollicité la commune de Fréthun en vue de l'obtention sur l'exercice 2026 d'une subvention de fonctionnement qui pourra leur être octroyée sous réserve de la signature d'une convention de subventionnement et du respect des conditions de versement.

Nature	Bénéficiaires	Type de Subvention	Montant demandé par l'asso en 2026
65748	Bibliothèque des patients du centre hospitalier et de l'EPHAD de Calais	Fonctionnement	300.00 €
65748	IME ARPEGE AUDRUICQ	Fonctionnement	200.00 €
65748	Belote Fréthunoise	Fonctionnement	1 000.00 €
65748	Club de l'Amitié	Fonctionnement	2 000.00 €
65748	Nature Propre	Fonctionnement	1 500.00 €
65748	Actions pour la Nature et l'Homme (ANH)	Fonctionnement	2 000.00 €
65748	Maquette Opale Club	Fonctionnement	3 500.00 €
65748	Football Club de Fréthun	Fonctionnement	8 500.00 €
65748	Fédération du Mémorial de l' OTAN	Fonctionnement	4 000.00 €
65748	Olympique Basket Club de Fréthun	Exceptionnelle	1 500.00 €
Total			24 500.00 €

On va les voter une par une.

- Bibliothèque des patients du centre hospitalier et de l'EPHAD de Calais 300 € : qui est d'accord ? *Unanimité.* Je vous remercie.
- IME ARPEGE et non ASPERGE AUDRUICQ 200 € : qui est pour ? *Unanimité.* Je vous remercie.
- Belote Fréthunoise 1 000 € : qui est d'accord ?

Mr CHEVALIER : Je pourrais avoir le cahier de comptes ? On l'a pas eu la fois dernière. Et pas une feuille vacante.

Mr le MAIRE : Je te donnerai ce qu'ils m'ont donné.

Mr CHEVALIER : Normalement le cahier de compte devrait être sur la table du conseil municipal. Les gens devraient pouvoir le voir.

Mr le MAIRE : Oui. Laurent tu peux donner les documents.

Mr HAMY : Moi je trouve que c'est quand même une grosse somme d'argent 1 000 €. Ils ont une salle chauffée et éclairée. Après on en a discuté entre nous parce qu'on est chacun dans une commission et on ne sait pas combien il y a d'adhérents, payent-ils un droit d'entrée ou une cotisation.

Mr FAMCHON : C'est 10 € par concours.

Mr le MAIRE : On peut avoir tous les renseignements. Vous avez participé à la réunion ? Nicolas tu y as participé ? Tu as demandé tous les renseignements à Laurent et il te les donne.

Mr CHEVALIER : Moi je veux pas une feuille comme ça.

Mr le MAIRE : Voilà ça c'est rempli.

Mr CHEVALIER : Parce que ça brasse quand même beaucoup d'agent.

Mr HAMY : On doit avoir le compte rendu, le rapport moral, le rapport financier.

Mr FAMCHON : Elle a fait 34 concours. C'est marqué derrière.

Mr le MAIRE : Bon on ne va pas épiloguer là-dessus. On sait Nicolas que tu n'es pas beloteur et ami avec les gens qui font la belote. Mais c'est tout on va voter.

Mr CHEVALIER : Donc les gens qui sont à table vote sans savoir ce qui se passe vraiment. C'est à vos risques et périls si un jour....

Mr FAMCHON : Ils mettent chacun 10 € et tout est réparti en carte cadeaux. Le 1^{er} a 60 € et le dernier a 5 €. Et ils font travailler la boulangerie.

Mr le MAIRE : Et ça occupe quand même une quarantaine de personnes.

Mr CHEVALIER : On fait plaisir aux extérieurs aussi car on leur donne aussi de l'argent.

Mr le MAIRE : Mais on ne peut pas faire un club qu'avec des Fréthunois, c'est impossible. Si demain on dit le basket....

Mr CHEVALIER : Non mais on parle pas de ça.

Mme VANHEEGHE : On est tombé sur un article de presse.

Mr HAMY : Ils font un don de 500 € au téléthon....

Mr CHEVALIER : Ca c'est normal.

Mr FAMCHON : C'est que des personnes âgées. C'est leur distraction.

Mr VANTHOURNOUT : Moi je trouve que ça rassemble les personnes qui se trouvent des fois isolées.

Mr HAMY : A quoi ça sert les 1 000 € alors.

Mr FAMCHON : A acheter des cartes cadeaux, des boissons, des tartes, des sandwiches.....

Mr HAMY : Donc en fait les impôts locaux financent des cartes cadeaux.

Mr le MAIRE : Demain vous voyez le club de basket ou de foot après le match offrir une canette de bière ou de coca donc c'est les impôts qui offrent la canette. Ce n'est pas grave, vous ne voulez pas mais sachez que c'est quand même un club qui marche et rassemble.

Mr CHEVALIER : Mais t'imagines l'agent qu'ils brassent. Les cartes cadeaux je serai curieuse de savoir si elles vont vraiment là. Pour moi c'est pas détaillé.

Mme VANHEEGHE : La question effectivement d'avoir un détail de la motivation des 1 000 €. On est pas contre le fait de rassembler des gens, évidemment que non.

Mr CHEVALIER : L'association c'est pas fait pour donner de l'argent aux gens qui jouent.

Mr FAMCHON : Dans l'année, elle a quand même fait 34 concours.

Mr CHEVALIER : Une association c'est pas fait pour reverser des cartes cadeaux de 60 ou 80 €.

Mme VANHEEGHE : C'est parce qu'il y a de l'argent qui rentre et qui sort. On voudrait avoir les comptes. Après j'ai pas encore eu le temps de regarder car j'étais pas en commission.

Mr CHEVALIER : Autres recettes 26 000 € mais de quoi ? ça sort de où ça?

Mr le MAIRE : Bon. Belote. Qui est pour donner 1 000 € de subvention ? *12 Voix POUR et 3 Voix CONTRE (Mr CHEVALIER - Mr HAMY - Mme VANHEEGHE). Adopté*

- Club de l'amitié 2 000 €. Qui est pour ? *Unanimité. Parfait.*
- Nature Propre 1 500 € qui est pour ? *Unanimité. Parfait.*
- Actions pour la Nature et l'Homme 2 000 € qui est pour ? *Unanimité. OK*

Arrivée de Mme Julie POCHET

- Maquette Opale Club 3 500 € qui est pour ? *Unanimité. OK*

Mr FAMCHON : C'est tous les 2 ans.

Mr le MAIRE : C'est tous les 2 ans.

- Foot 8 500 € qui est pour ?

Mr CHEVALIER : Pareil faut le détail.

Transmission des cahiers de compte à Mr CHEVALIER

Mr le MAIRE : Le dossier de conseil était consultable en mairie depuis une semaine.

Mr CHEVALIER : Non il ne l'était pas en commission.

Mr le MAIRE : On ne l'avait pas en commission mais il l'était dans le dossier de consultation.

Mme VANHEEGHE : Oui mais on ne peut pas savoir quand il y est non plus.

Mme GUILBEFRT : Le dossier de consultation il était bien indiqué dans la convocation qu'il était à disposition.

Mme VANHEEGHE : Et dans la commission ?

Mr le MAIRE : Elle a eu lieu avant.

Mme VANHEEGHE : C'est pas dans l'ordre.

Mr le MAIRE : Je sais bien. Je suis tout à fait d'accord. Mais on l'a réclamé, on l'a réclamé. Il fait tout tout seul.

Mme VANHEEGHE : Je sais bien. Je fais partie du Club Plus et on fait dans un cahier à la main. Mais c'était tenu. C'est comme ça c'est la loi.

Mr le MAIRE : Je suis d'accord.

Mr CHEVALIER : Il y a des mois où ya pas eu de buvette, ils ont pas joué au football mais c'est pas grave. Il y a pas eu de buvette en Juin ?

Mme BLANPAIN : On est le 30 Juin le mois n'est pas fini.

Mr CHEVALIER : Ni Janvier, ni Février ?

Mr le MAIRE : Ya pas Janvier ,Ya pas Février ?

Mme BLANPAIN: En Janvier il n'y a pas de matchs, c'est la trêve.

Mr CHEVALIER ; Si, il y a toujours des matchs amicaux. C'est pas grave.

Mr le MAIRE ; Bon qui est pour donner une subvention de 8 500 € au football Club de Fréthun ? 14 Voix POUR et 1 voix CONTRE (Mr CHEVALIER). Merci pour eux.

- L'OTAN 4 000 € tous les 2 ans qui est pour ? *Unanimité*.
- Et enfin on a le basket de Fréthun 1 500 € de subvention exceptionnelle pour un tournoi aux Pays Bas. Qui est pour ? *Unanimité*. Merci.

Nous allons donc passer à la délibération suivante.

7) Délibération n° 2026_ 39 Fonds de concours Grand Calais Terres & Mers 2026 – Travaux de réhabilitation du vestiaire foot, du gymnase et de la salle des fêtes - Sollicitation et signature de la convention

La commune a prévu de réaliser divers investissements en 2026 et notamment le remplacement des Portes de secours du vestiaire de Football du terrain d'honneur, le remplacement des Tôles polycarbonates du gymnase sur la partie avant, le remplacement des fenêtres et vitrages de la Salle des Fêtes. Le montant de ces travaux est estimé à 66 104,44 € HT. Ce projet est éligible à un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers sur l'année 2026 à hauteur de 25 000,00 € conformément au plan de financement suivant.

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Total HT	Financier	%	Montant HT
Portes de secours vestiaires Foot	10 581.44 €	DETR	21.50%	14 212.00 €
Tôles polycarbonates gymnase	38 300.00 €	Fonds de Concours GCTM	37.82%	25 000.00 €
Vitrage Fenêtres Salle des Fêtes	17 223.00 €	Autofinancement	40.68%	26 892.44 €
Total	66 104.44 €	Total	100.00%	66 104.44 €

Il vous est proposé de m'autoriser à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2026 un financement par fonds de concours d'un montant total de 25 000,00 € auprès de Grand Calais pour ces travaux de réhabilitation et à signer avec Grand Calais la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours et tout avenant y afférent.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Qui est Pour ? *Unanimité*

Je vous remercie.

Nous allons donc passer à la délibération suivante.

8) Délibération n°2026__40 Fonds Vert 2026 - Réhabilitation du système de chauffage des logements de la caserne de Gendarmerie – Sollicitation

Pour sa quatrième année de déploiement, le Fond vert poursuit son ambition d'accompagner les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux dans la transition écologique de leur territoire.

Doté cette année de 837 millions d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie des citoyens

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

Dans ce contexte, la commune envisage de présenter un projet pour 2026 dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Projet : Réhabilitation du système de chauffage des logements de la caserne de Gendarmerie – fourniture et pose de 12 poêles à granulés

Coût du projet :	64 260,00 € HT
Montant de l'aide demandée dans le cadre du fonds vert (80%):	51 408,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de m'autoriser à solliciter une subvention dans le cadre du Fond Vert 2026 pour la réhabilitation du système de chauffage des logements de la caserne de Gendarmerie, d'adopter le plan de financement ci-dessus et de m'autoriser à accepter le versement de la subvention et à signer tout document afférent à l'obtention de cette subvention.

Les logements datent de 1995, les fenêtres ce sont des passoirs, on a déjà changé des fenêtres mais il en reste encore, les chauffages électriques ce sont des grille-pains. Ils ont déjà un conduit de cheminée et on leur a demandé leur avis et ils ont dit que des poêles à granulés ça leur conviendrait car là ils payent 400 à 450 € d'électricité par mois.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mr HAMY : Je sais qu'à Grand Calais Terres et Mers y a des techniciens qui sont chargés de piloter les dossiers autour des économies d'énergie et est ce que dans ce type d'aide on peut aussi prendre en compte l'isolation car on perd beaucoup de chaleur et d'énergie par l'isolation donc est ce qu'à terme dans le mandat on pourra isoler par les toitures ?

Mr le MAIRE : Disons que, après qu'on aura eu les 80% pour les poêles, si on les a, on redemandera du fond vert pour l'isolation extérieure. Parce qu'on a déjà fait l'isolation d'un pignon, c'était plus de 30 000 €.

Mr HAMY : L'isolation des toitures des fois c'est juste mettre des matériaux pour isoler comme de la laine de roches.

Mr le MAIRE : Oui bien sûr pourquoi pas.

Mme VANHEEGHE : Il y avait eu le remplacement des baies vitrées c'est bien ça ?

Mr le MAIRE : Oui et il reste les bow-windows à changer et on va rajouter une vitre intérieure comme ça on aura 2 doubles fenêtres. Ce sont vraiment des habitations très très froides.

Qui est pour ? *Unanimité*

A la condition qu'on ait 80%. Si on a que 40 % on fera quand même.
Je vous remercie beaucoup.

Nous allons donc passer à la délibération suivante.

9) Délibération n° 2026_41 Marché public à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide en restauration scolaire (2026–2029) – Attribution

Le dossier de consultation a été déposé sur la plateforme marches-demat.com et paru sur le BOAMP le 19/05/2026. La date de remise des offres a été fixée au 12/06/2026 à 11h00. Quatre dossiers ont été retirés sur la plateforme. Une offre a été déposée et analysée API RESTAURATION qui est déjà notre prestataire.

La Commission des marchés à procédure adaptée (CoMAPA), réunie le 17 Juin 2026 à 14h00, a proposé après analyse des offres de retenir et de classer 1^{ère} l'offre de la SA API RESTAURATION, il n'y en a eu qu'une, conformément aux critères de jugement des offres, titulaire du marché « de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire » à compter de la rentrée scolaire 2026 pour un montant de 3,06 € HT le repas en maternelle et 3,09 € HT le repas en primaire.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission et de m'autoriser à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour sa mise en œuvre, y compris les éventuels avenants.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme VANHEEGHE : Comment ça se fait qu'il n'y ait eu qu'une seule réponse ? Les autres ça les intéresse pas ?

Mr le MAIRE : API a les marchés dans tout Calais et en plus il a maintenant sa centrale sur Calais donc en cas de problème on téléphone et hop il nous livre vite. On a des circuits courts, des repas végétariens, ça marche bien.

Qui est Pour : *Unanimité*
Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de passer aux questions posées et il y en a plus que les délibérations :

Question de Mr Hamy : Travaux à la Briqueterie : Monsieur le Maire, cette question a été posée lors du dernier conseil municipal, Une réunion publique est indispensable à ce sujet ! Personne ne connaît le projet d'aménagement et d'implantation d'entreprises à la briqueterie. Nous avons reçu un document lors du dernier conseil municipal à l'attention des adjoints et conseillers municipaux. Une publication va-t-elle avoir lieu dans le journal municipal à destination des habitants et à quand une réunion publique sur le sujet pour la population fréthunoise ? A ce jour, nous avons les informations uniquement par la presse locale La Voix du Nord et le Nord Littoral.

Mr le Maire : Lors du précédent conseil municipal, les élus ont reçu une présentation du projet d'aménagement de la zone de la Briqueterie, comprenant les plans d'aménagement disponibles. Suite à cette nouvelle question de votre part, j'ai sollicité la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers qui gère la communication sur ce dossier. Il m'a été confirmé qu'il n'existait, à ce jour, aucun élément supplémentaire par rapport à ceux déjà communiqués. La commercialisation des terrains est actuellement en cours. Les entreprises qui s'y implanteront devront respecter les prescriptions du cahier des charges de cession des terrains, tant en ce qui concerne les activités autorisées que leur intégration architecturale et paysagère. S'agissant de votre demande d'organiser une réunion publique, je ne vois pas, à ce stade, ce qu'elle apporterait de plus. Il s'agit de l'aménagement d'une zone d'activités économiques, dont les grandes orientations sont connues et dont les plans ont déjà été présentés. Aucune information nouvelle ne permettrait aujourd'hui d'alimenter une telle réunion. Bien entendu, si des éléments nouveaux devaient intervenir ou si une information particulière devait être portée à la connaissance de la population par Grand Calais, la commune veillerait à en assurer la diffusion.

Autre question de Mr Hamy : Stationnement de véhicules à côté du monument de l'OTAN : il y a toujours des véhicules stationnés sur le trottoir, souvent des utilitaires de chantier. Monsieur le Maire, allez-vous interdire le stationnement sur ce trottoir et devant le monument ? Nous avons demandé un arrêté municipal à ce sujet.

Mr le Maire : Le stationnement sur les trottoirs est déjà interdit par les dispositions du Code de la route, sauf lorsqu'il est expressément autorisé par une signalisation, ce qui n'est pas le cas à cet endroit. Les véhicules qui stationnent sur ce trottoir sont donc en infraction par rapport au code de la route et peuvent faire l'objet de contrôles et de verbalisations par les services compétents. À ce stade, un arrêté municipal spécifique n'est pas nécessaire pour interdire un stationnement qui l'est déjà en vertu de la réglementation nationale. En revanche, nous avons déjà contacté les personnes concernées suite à votre intervention lors du dernier conseil. Nous allons veiller, à ce que cette interdiction de stationnement sur le trottoir à cet endroit soit respectée. Et je me rapprocherai personnellement de la gendarmerie.

Mme VANHEEGHE : Vous ne voudriez pas mettre une ligne jaune ? Quand il y aura la nouvelle stèle mi-septembre, ça se rapproche de là où ils se garent.

Mr le MAIRE : J'ai rencontré le Président Breton qui me disait aussi de mettre une bande jaune mais la peinture même jaune ils ne la respecteront pas, ce qu'ils respecteront c'est le procès-verbal sur leur pare-brise et ils ne vont pas recommencer deux fois. En plus on les a déjà avertis. Mais ils recommencent alors qu'il y a des places de parking à proximité. Ils sont locataires. Je verrai avec la gendarmerie pour que dans un 1^{er} temps ils ne verbalisent pas mais bon.

Autre question de Mr Hamy : Stockage de camions et remorques en face de l'entreprise CATIS : la question a également été posée lors du dernier conseil municipal et nous n'avons pas eu de retour d'informations de la part des services de la commune depuis. Avez-vous contacté la DDTM et avez-vous un retour à nous faire ? - Oui j'en ai un - La mairie a-t-elle pris contact avec les propriétaires du terrain ? - Bien entendu - Cette activité est-elle légale, - Oui - déclarée et en ordre d'un point de vue réglementaire ? y-a-t-il une société derrière cette activité ? Il y a toujours des camions étrangers

en transit attelés de remorques ou non, stockés sur ce terrain avec de multiples allées et venues à toute heure de la journée et de la nuit. Cette activité représente des nuisances pour le voisinage.

Mr le Maire : À la suite de votre précédente intervention, la commune a bien pris contact avec le propriétaire du terrain. Je me suis personnellement rendu sur place avec lui afin de faire un point sur la situation. Les échanges ont permis d'obtenir les explications nécessaires sur l'activité exercée. À ce stade, aucun élément ne permet de constater une situation irrégulière. Nous sommes toutefois dans l'attente de la transmission de documents complémentaires qui viendront confirmer les informations communiquées. Si les vérifications devaient faire apparaître une question relevant de la compétence d'une autre administration, notamment de l'État, celle-ci serait naturellement saisie. En ce qui concerne les nuisances évoquées, la commune reste attentive aux signalements des riverains. Si des troubles avérés relevant des pouvoirs de police du maire ou d'une autre autorité compétente devaient être constatés, les suites appropriées seraient naturellement données.

Autre question de Mr Hamy : Dans le lotissement des Argilières, il y a une probatique avec la pression d'eau dans certains foyers, peu de pressions. Il y a un trou fait par la société des eaux SIRB depuis un moment. Avez-vous des informations sur ce problème et sur la date où les travaux seront terminés ?

Mr le Maire : Le trou rebouché il va se faire dans une quinzaine de jours, la pression est revenue à la normale, ils ont changé, le nom m'échappe, le surpresseur, donc tout le monde a de la pression au robinet. Ils regroupent plusieurs travaux à la fois pour intervenir. En attendant c'est sécurisé par des barrières mais c'est vrai que ça fait longtemps.

Autre question de Mr Hamy : Suite aux Travaux de la rue des prairies : il est dommage qu'il n'ait eu de réflexions sur une liaison douce en vélo sur cette nouvelle chaussée pour prolonger celle venant du côté de la crèche. Nous avons remarqué qu'il manque des panneaux surtout au niveau du passage piéton après le ralentisseur. En effet, avec ce ralentisseur, le passage piéton tracé au sol n'est pas visible sur la chaussée. Un panneau de signalisation est également caché par une haie d'un terrain privé et donc non visible. Allez-vous remédier à ces problèmes ? Quand pourrons-nous avoir le dossier des travaux demandé au dernier conseil municipal sur cet aménagement et voirie refaite ? Le 1er adjoint nous dit qu'il est prêt, la DGS nous dit qu'elle ne l'a pas reçu de l'entreprise.

Mr le Maire : Je ne dirai rien du 1^{er} adjoint parce que de temps et temps il a dû mal à entendre....Mais rassurez-vous je dirai que la DGS avait raison elle ne l'a pas encore reçu. Mais vous allez le recevoir en temps et en heure. Les travaux de la rue des Prairies avaient pour objet principal la réfection de la voirie et l'amélioration de la sécurité des usagers. Concernant la création d'une liaison cyclable avec le chemin doux vers la crèche ce projet n'était pas prévu dans le programme de travaux retenu. Cela étant, les réflexions sur les mobilités douces se poursuivent à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité et cette remarque pourra être prise en compte dans le cadre de futurs aménagements. S'agissant de la signalisation, les observations relatives au passage piéton et au panneau partiellement masqué par une haie ont bien été prises en considération, toutes les réserves sur le chantier n'ayant pas encore été levées à ce jour. Concernant la haie, le propriétaire sera sollicité afin qu'elle soit élaguée si elle gêne effectivement la visibilité de la signalisation. Enfin, concernant le dossier des travaux demandé lors du précédent conseil municipal, celui-ci sera

communiqué dès que l'ensemble des pièces administratives et techniques définitives aura été réceptionné et vérifié. A ce jour le PV de réception n'a pas encore été signé. Il n'y a aucune volonté de différer cette transmission, nous souhaitons simplement vous remettre le dossier complet et conforme dès que nous l'aurons reçu.

Pour en terminer avec Mr Hamy. Ah non il y a encore une question après : *Permis de construire affiché : il y a un permis de construire et d'aménager au niveau de la boulangerie, pouvez-vous nous dire pour quels aménagements ? agrandissement de la boulangerie ?*

Mr le MAIRE : Je ne sais pas où vous avez trouvé ça Mr Hamy ?

Mr HAMY : Il y a un panneau devant la boulangerie. C'est pour ça que je pose la question.

Mr le MAIRE ; On vous l'aurait dit parce que la boulangerie nous appartient. Il semble y avoir une confusion sur le périmètre du permis de construire. Le permis affiché ne concerne pas la boulangerie existante ni un projet d'extension de celle-ci. Il porte exclusivement sur la parcelle située à côté de la boulangerie. Le projet autorisé prévoit la réalisation d'un bâtiment destiné à accueillir des cellules médicales et commerciales. À ce jour, il n'y a pas de projet d'agrandissement de la boulangerie dans le cadre de ce permis ou d'un autre.

Mme VANHEEGHE : Et où on en est du projet en face?

Mr le MAIRE : Ils ont eu leur permis de construire. Il y aura un carrefour et des cellules médicales pour un kiné, infirmiers.....Mais pas d'extension de la boulangerie.

Autre question de Mr Hamy : Cadeaux aux élèves de l'école élémentaire : Pouvez-vous vous assurer lors de la commande des tablettes offertes par la municipalité aux élèves de CM2, que celles-ci soient compatibles avec l'application PRONOTE nécessaire au collège ? Les tablettes offertes l'an dernier (en juin 2025) ne permettent pas pour les fréthunois qui entrent en 6ème l'installation de l'application PRONOTE pour consulter leur emploi du temps, cahier de texte, notes.

Mr le Maire : La municipalité offre ces tablettes aux élèves de CM2 afin de les accompagner dans leur entrée au collège en mettant à leur disposition un outil numérique d'aide au travail. Ces équipements permettent notamment d'effectuer des recherches, de consulter des ressources pédagogiques, de réaliser des travaux scolaires et d'accéder aux services numériques des établissements. S'agissant de PRONOTE, l'accès au service est possible via un navigateur Internet avec les identifiants remis par le collège. L'utilisation de l'application mobile n'est donc pas indispensable pour consulter les informations mises à disposition par l'établissement. Cela étant, nous prendrons en considération votre remarque lors du renouvellement des équipements afin de vérifier que les modèles retenus offrent la meilleure compatibilité possible avec les outils numériques couramment utilisés dans les collèges.

Mr HAMY : J'ai posé cette question-là parce que ma fille a eu une tablette et donc il faut que ce soit utile et vous avez tout à fait raison de votre propos simplement s'assurer que on puisse installer pronote parce que là c'est pas possible.

Mr le MAIRE : On se renseignera et on vous tiendra informé.

Mme BOCQUELET : Pour cette année c'est foutu mais pour l'année prochaine

Autre question de Mr Hamy : Terrain de la creuse : des habitants nous demande pourquoi il n'y a plus de banc à côté du terrain de boule, - Je dirai déjà qu'il n'y a plus de terrain de boule - pouvez-vous nous dire pourquoi celui-ci a été retiré ? Pouvez-vous également remettre des cailloux sur le terrain, certains habitants aimeraient qu'il soit mieux entretenu pour jouer à la pétanque.

Mr le Maire : Des habitants demandent la remise en place d'un banc et un meilleur entretien du terrain de pétanque. On a supprimé le terrain de pétanque il y a longtemps, Nicolas doit le savoir, on l'a supprimé parce que on a eu des doléances des voisins, Mr GUYOT, Mr QUEVA et y'en a encore plein mais on va remettre. Rassurez-vous. On va remettre. On a même dû retirer quelques jeux.

Mme VANHEEGUE : Vous allez en remettre ?

Mr le MAIRE : Des jeux ?

Mme VANHEEGHE : Non le terrain de pétanque.

Mr le MAIRE : Vous le demandez. Mais il ne faudra pas revenir me voir...

Mme VANHEEGHE : C'est une question dans le cadre du conseil.

Mr le MAIRE : Vous avez eu des demandes de combien de personnes ?

Mr HAMY : J'ai eu des demandes de 2 personnes de mon quartier. Mais je ne savais pas qu'il avait été supprimé et pour quelles raisons.

Mr CHEVALIER : Alors pourquoi on a supprimé le terrain de pétanque pour 2 personnes.

Mr le MAIRE : Les autres riverains ne disaient rien. On a tout recentré ici les jeux. D'ailleurs on en a parlé en conseil municipal.

Mr CHEVALIER : Pendant des années personne a rien dit, tu le sais tu y as habité et y a 3 personnes qui demandent et on cède.

Mr HAMY : C'est dans la mesure où le terrain il existe encore et les gens se demandent pourquoi on ne remet pas du gravier mais si on décide qu'il n'y a plus de terrain-là....

Mr le MAIRE : Ca fait au moins 10 ans que ce terrain est plus utilisé et y a jamais personne qui est venu le réclamer.

Mr HAMY : Je vous remonte ce qu'on est venu me dire.

Mme VANHEEGHE : On peut le laisser comme ça pour jouer.

Mr le MAIRE : Oui mais c'est pas un terrain de pétanque. Et ya personne qui l'a réclaté.

Question de Mme Vanheeghe : Depuis 2022, faute d'entretien de la commune, des habitants effectuaient eux-mêmes la tonte du gazon le long des trottoirs devant chez eux.

Mme VANHEEGHE : Catherine Fournier

Mr le MAIRE : Oui.

En octobre 2025, les agents sont intervenus à votre demande pour retirer la pelouse, les habitants ont pensé qu'un aménagement allait suivre. Mais depuis, plus aucune intervention, les mauvaises herbes ont de nouveau envahi la zone et se propagent même sur les parkings. Les habitants interviennent de ce fait à nouveau eux-mêmes. Monsieur le maire, des habitants ont questionné la mairie par mail et par téléphone. On leur a répondu que ce nouveau quartier n'est pas considéré comme prioritaire. Pouvez-vous nous en donner les raisons et nous définir la liste des quartiers prioritaires et non prioritaires de la commune ? Comptez-vous mettre en place un jour un aménagement paysager durable pour ce nouveau quartier ?

Mr le Maire : Tout d'abord, la commune ne pouvait pas assurer l'entretien de ce lotissement avant sa rétrocession dans le domaine communal. Celle-ci étant intervenue récemment, c'est seulement depuis cette date que les espaces concernés relèvent de la responsabilité de la commune. Contrairement à ce que vous dites, ce quartier n'a jamais été considéré comme "non prioritaire".

Me VANHEEGHE : C'est pas ce qu'on nous a raconté.

Mr le MAIRE : Faut me dire qui c'est. Tu me diras après ou tu me l'envoies. Aucune consigne de cette nature n'a été donnée. Depuis sa rétrocession, il est pleinement intégré au planning d'intervention du service des espaces verts, au même titre que l'ensemble des autres quartiers de la commune. Les interventions sont organisées en fonction des conditions météorologiques, des nécessités d'entretien et des moyens humains disponibles. Comme chacun le sait, le service doit faire face à plusieurs absences prolongées, ce qui peut entraîner un allongement des délais d'intervention. Malgré ces contraintes, nos agents poursuivent leur mission avec sérieux et professionnalisme, et je tiens à les en remercier. Je tiens également à préciser que les retours que nous recevons des habitants de ce lotissement sont, dans leur plus grande majorité, très positifs. Beaucoup nous témoignent de leur satisfaction quant à la qualité des interventions réalisées par les services municipaux. Concernant les mauvaises herbes et l'entretien des espaces verts, les interventions se poursuivront conformément au planning établi. Il faut aussi savoir que depuis plusieurs années tout se fait manuellement et nous avons en moins près de 2 000 heures d'arrêt de travail. Donc les gens font ce qu'ils peuvent. Aucun lotissement ne sera laissé à la traîne.

Mme VANHEEGHE : Je ne mets pas en cause le travail des agents. Simplement il y a une réponse qui a été donnée et donc c'est les habitants qui reviennent vers nous pour avoir une réponse.

Mr le MAIRE : Mais rassure toi aucun lotissement ne restera de côté. Bien au contraire.

Mme VANHEEGHE : Par contre je ne savais pas qu'il y avait des arrêts longs.

Mr le MAIRE : Il nous manque 2 000 heures, justifiées.

Mme VANHEEGHE ; Je ne savais pas. Si c'est pas communiqué on peut pas le deviner.

Mr le MAIRE : Je ne vais pas publier ça.

Mme VANHEEGHE : Oui bien sûr mais juste en parler.

Mr le MAIRE : Tu aurais pu venir me voir pour en parler. Je t'aurais expliqué. Je reçois tout le monde.

Mr CHEVALIER : Tu réponds à tout le monde ?

Mr le MAIRE ; Oui bien sûr à tout le monde.

Mr CHEVALIER : On en parlera après.

Mme VANHEEGHE ; C'est juste comme ça la population est au courant pour ceux qui veulent connaître l'information.

Autre question de Mme Vanheeghe : Rue principale au niveau de la rue Leduc, rue de la Gare. Comptez-vous renouveler les plantes vivaces ou buissons pour remplacer les bâches vertes qui ont été posées il y a quelques années lors de la reconstruction du muret le long de la rue Principale ?

Mr le Maire : Les bâches actuellement en place ont été installées à l'occasion de la reconstruction du muret afin de stabiliser le talus, limiter le développement des mauvaises herbes et faciliter l'entretien de cet espace, dont la configuration est particulièrement contraignante. À ce jour, il n'est pas envisagé de les remplacer par des plantations. Les solutions paysagères habituellement utilisées ne sont pas nécessairement adaptées à cette configuration. Nous restons toutefois attentifs à toute solution technique qui permettrait d'améliorer l'aspect de cet espace, à condition qu'elle soit durable, adaptée aux contraintes du site et compatible avec les capacités d'entretien de nos services et de laisser les riverains tailler leur haie.

Mme VANHEEGHE : Avant il y avait des buissons ?

Mr le MAIRE : Oui mais les gens ne taillaient pas leur haie....

Mme VANHEEGHE : C'est une rue très fréquentée et esthétiquement c'est pas fou et en plus quand il pleut fort il n'y a plus d'infiltration, c'est un constat.

Mr le MAIRE : Je suis d'accord avec toi mais on a voulu prioriser les bâches vertes, les ordures poussent moins vite mais c'est moins beau, mais bon on va y travailler.

Mme VANHEEGHE : Ce serait bien un petit peu.

Autre question de Mme Vanheeghe : Pouvez-vous remplacer le poteau en bois qui manque depuis un certain temps pour empêcher les scooters de passer sur le terrain de la Creuse. Au niveau du petit parking à côté du terrain de la Creuse. Pouvez-vous aménager la zone de triangle autour du bac à fleur, qui ne contient que des mauvaises herbes ?

Mr le Maire : Aucun signalement ne nous avait été transmis à ce sujet jusqu'à présent. Le service technique va s'en occuper.

Autre question de Mme Vanheeghe : Pourriez-vous remplacer les planches manquantes dans la partie toilette sous l'ancien préau de l'ancienne école maternelle ? Cela a déjà été signalé à plusieurs reprises puisqu'un rat y loge depuis plusieurs hivers, créant des dégâts sur ce lieu appartenant au patrimoine de la commune.

Mr le Maire : La partie toilette sous l'ancien préau n'est plus utilisée depuis plusieurs années même du temps de la garderie primaire. Il y a d'autres WC qui sont utilisés. Du temps de la garderie qui je le rappelle a déménagé en novembre 2024 aucun rat n'avait été signalé et régulièrement les services techniques vérifient les bâtiments. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de réaliser des travaux de réhabilitation sur cet équipement tant qu'aucune décision n'a été arrêtée concernant son devenir. Mais pour l'esthétique bien entendu on va y mettre une planche.

Mme VANHEEGHE : Quand on passe en voiture on le voit, c'est tout rongé, mais c'est pour le bâtiment. Et il y a un rat qui se balade dans les toilettes, en hiver parce que là il y est plus.

Mr le MAIRE : Ca sera fait.

Autre question de Mme Vanheeghe : Impasse Maurice Poirot : un panneau « interdiction de circuler au véhicule à moteur, voie réservée aux agriculteurs » est apposé à l'entrée de cette impasse. Sans remettre en question l'usage qui en est fait actuellement, pourriez-vous nous préciser le cadre juridique applicable à cette voie, tel qu'il découle de la signalisation en place ?

Mr le Maire : La signalisation implantée à l'entrée de l'impasse Maurice Poirot a pour objet de réglementer la circulation sur cette voie en limitant l'accès aux seuls véhicules autorisés, notamment ceux nécessaires à l'exploitation agricole. Cette réglementation vise à préserver le caractère de cette voie et à éviter une circulation inadaptée aux abords de l'école.

Mme VANHEEGHE : Qu'en est-il des autres véhicules les scooters ce qui a été le cas très récemment ? Qu'en est-il de la législation ? Le panneau n'est pas adapté à la réalité du terrain. Il y a un panneau interdiction de circuler et il y a des véhicules qui circulent et je ne mets pas en cause le fait qu'elles circulent y a aucun soucis avec ça mais simplement il y a un scooter qui est passé par là et donc qui a le droit, qui n'a pas le droit. La signalétique ne l'indique pas.

Mr le MAIRE : Il n'a pas le droit. C'est interdit à tous véhicules à moteur.

Mme VANHEEGHE : Oui mais comme il y a des voitures qui montent, c'est compliqué d'être adapté. Une petite mention en plus sur le panneau...S'il y a un accident le panneau n'est pas bon.

Mr le MAIRE : Je me renseignerai.

Mme VANHEEGHE : Ou alors peut-être qu'il l'est....

Mr le MAIRE : Je me renseignerai. Ca marche.

Autre question de Mme Vanheeghe : Monsieur le maire, comme déjà demandé par mail, pourriez-vous proposer au conseil municipal une délibération sur l'obligation du port du casque pour les utilisateurs de trottinettes afin de se conformer aux dispositions prises par de nombreuses communes face à l'augmentation d'accidents.

Mr le Maire : Tout à fait d'accord. Je partage votre préoccupation quant à la sécurité des utilisateurs de trottinettes. En revanche, je précise que la mesure que vous évoquez ne relève pas d'une délibération du conseil municipal mais d'un arrêté municipal pris par le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police. Je suis favorable au renforcement de la sécurité des usagers. C'est pourquoi je

suis disposé à prendre un arrêté imposant le port du casque ainsi que d'un gilet ou équipement rétro réfléchissant pour les utilisateurs de trottinette circulant sur le territoire communal, comme cela a déjà été mis en œuvre dans certaines communes. Les services travailleront sur la rédaction de cet arrêté afin qu'il puisse être mis en application dans les meilleurs délais. On en a vu encore deux tout à l'heure sans casque. On est tout à fait d'accord.

Autre question de Mme Vanheeghe : Des éléments liés au marquage horizontal rue principale (ligne blanche médiane, passages protégés) sont effacés à plusieurs endroits, pouvant être source d'accidents. Le maintien en bon état des marquages est une nécessité pour garantir la sécurité. Pouvez-vous nous indiquer quand sera effectuée la remise en état de la signalétique et si les coûts ont bien été prévus au budget de cette année ?

Mr le Maire : Les coûts, on le fait en régie parce qu'on a tout le matériel. Ce sera fait et planifié. Comme ils ont beaucoup de travail dès qu'on le peut, on le fait.

Mme VANHEEGHE : Ca marche.

Autre question de Mme Vanheeghe : Vous avez publié le 28 mai 2026 sur le site de la mairie de Fréthun, un arrêté vigilance sécheresse provenant de la préfecture, cela bien avant l'épisode caniculaire que nous venons de traverser, indiquant « la nécessité de limiter les usages de l'eau afin d'éviter une pénurie d'eau potable et limiter les atteintes aux milieux naturels ». Or le fleurissement récent de la commune est à nouveau majoritairement composé de fleurs annuelles qui nécessitent un arrosage quotidien. Pouvez-vous nous indiquer la provenance de l'eau d'arrosage, les quantités d'eau utilisées quotidiennement et l'impact sur nos milieux naturels après une saison d'arrosage ? Ne pensez-vous pas que la commune devrait être la première à suivre les consignes de la préfecture en étant plus économe, afin d'éviter des mesures plus restrictives ? De ce fait, pourriez-vous envisager une transition vers un fleurissement pérenne composé de vivaces, graminées, massifs moins coûteux et économe en eau ?

Mr le Maire : Contrairement à ce que laisse entendre votre question, l'arrosage du fleurissement communal n'est pas réalisé à partir du réseau d'eau potable.

Mme VANHEEGHE : Oui donc il est fait à partir de ?

Mr le MAIRE : D'eau rejetée à la mer. On ne puise pas dans la réserve d'eau. On ne puise pas dans la nappe

Mme VANHEEGHE : D'eau rejetée à la mer ?

Mr VANTHOURNOUT : Donc de la rivière de Hames.

Mme VANHEEGHE : Il n'y a pas d'impact écologique ?

Mr le MAIRE : Non.

Mme VANHEEGHE : Mais en fin d'été le niveau doit être bas, non ?

Mr VANTHOURNOUT : Ca vient du marais de Guines.

Mr le MAIRE : Ce sont toutes les sources de Guines qui se rejettent ici. Par ailleurs, les arrosages ne sont pas systématiques. Ils sont réalisés de manière raisonnée, uniquement lorsque les conditions climatiques et les besoins des végétaux le nécessitent, en privilégiant les horaires limitant l'évaporation. Concernant le choix des plantations, les fleurs annuelles conservent leur intérêt pour certains massifs afin de préserver la qualité du cadre de vie et le caractère fleuri de la commune. Notre objectif est de concilier l'embellissement de la commune, une gestion responsable de la ressource en eau et le respect des prescriptions des autorités compétentes. On ne prend que de l'eau là et on ne puise pas dans les nappes.

Mme VANHEEGHE : Est-ce que ça ferait moins de travail en hommes de mettre des plantes vivaces, ce serait plus économe.

Mr le MAIRE : Mais c'est moins beau.

Mme VANHEEGHE : Il y a des villages qui le font et qui sont pourtant sont jolis.

Mr le MAIRE : Peut-être mais pour l'instant.

Mme VANHEEGHE : Vous restez là-dessus.

Mr le MAIRE : On reste là-dessus.

Mme VANHEEGHE : Au moins on aura demandé. Et c'est une réflexion à avoir.

Mr le MAIRE : Tout à fait.

Question de Mr Chevalier : Pouvez-vous nous donner des détails sur le recrutement des saisonniers, à savoir leurs noms, la durée de chaque contrat, et les critères retenus pour établir les durées de chaque contrat.

Mr le Maire : Les recrutements de saisonniers sont effectués dans le respect des règles applicables à la fonction publique territoriale et en fonction des besoins des services municipaux. S'agissant de votre demande relative aux noms des agents recrutés, je ne peux y répondre en séance publique, ces informations relevant de données à caractère personnel. La durée des contrats n'est pas identique pour tous les saisonniers. Elle est déterminée en fonction des besoins du service, mais également de l'âge, de l'expérience des candidats, de leur connaissance des missions confiées. Ainsi, les candidats disposant d'une expérience solide, ou ayant déjà travaillé au sein de la commune avec satisfaction, peuvent être recrutés sur des périodes plus longues lorsque les besoins du service le justifient. Enfin, il convient de rappeler que tous les candidats ne disposent pas des mêmes disponibilités pendant la période estivale. La durée des contrats est donc également adaptée à leurs possibilités.

Autre question de Mr Chevalier : Je suis toujours en attente des listings des DP et PC de 2024 et 2025, est-il possible de me les préparer pour la réunion de CM.

Mr le Maire : À ce jour, nous n'avons aucune demande écrite en attente de votre part concernant les listings des DP et des permis de construire PC des années 2024 et 2025. Néanmoins, dans un souci de transparence et afin de répondre à votre demande, ce listing vous sera remis à la fin du présent

conseil municipal. Je vous demanderai cependant de ne pas diffuser ce document car il contient des données personnelles.

J'ai moi-même une question à vous poser : J'ai rencontré il y a quelques semaines en mairie le responsable d'un groupe de chanteurs corses qui aurait souhaité faire un concert dans l'église de Fréthun. Ce point a été évoqué en commission Festivités. Ce groupe s'est déjà produit à Ardres, à Coquelles, à Peuplingues mais aussi à Calais. Cette prestation coûterait 3 000 € à la commune hors frais techniques. Qu'en pensez-vous ?

Mr CHEVALIER : Qu'est ce qui s'est dit en commission ?

Mr le MAIRE : Patrick tu peux répondre ?

Mr CROMBEZ : J'ai une plaquette que j'ai faite passer en commission. Je leur ai laissé un message pour avoir plus de renseignements. La prestation coûte 3 000 € hors technique, hors repas, hors hôtel s'ils viennent de loin. Ca se fait dans une église. J'attends donc des informations complémentaires. Mais pourquoi pas, au niveau culturel c'est quelque chose d'intéressant.

Mme VANHEEGHE : Dans la commission on s'est dit que c'est bien d'avoir quelque chose de nouveau mais c'est spécifique quand même.

Mr CROMBEZ : C'est un groupe chanteurs et musiciens.

Mr le MAIRE : Le cout c'est 5 000 à 6000 €.

Mme VANHEEGHE : Je suis très favorable pour la diversité mais là je ne sais pas ce que les autres en pensent.

Mr le MAIRE : On reviendra vers vous avec le coût final mais c'est sûr que si ça coûte 6 000 € on a autre chose à faire avec.

Mme VANHEEGHE : Oui et d'ailleurs j'ai envoyé à Patrick une plaquette, je sais pas si tu l'as reçu.

Mr CROMBEZ : Oui et j'ai appelé et laissé un message et j'attends qu'ils me rappellent pour un rdv

Mme VANHEEGHE : Ils sont aussi venus vers nous.

Mr HAMY : Il faudrait qu'il y ait un engouement des gens.

Mr le MAIRE : Oui et en plus savoir si on fait gratuit en plus. On doit dire quoi en Septembre. On reviendra vers vous.

Ensuite j'ai reçu aussi une personne qui soi-disant fait les meilleures pizzas du monde pour installer un kiosque mais j'ai refusé car ça aurait fait doublon avec nos commerces.

Mme VANHEEGHE : Il y en avait un avant là-haut.

Mr VANTHOURNOUT : Oui pendant le covid.

Mr le MAIRE : Oui c'était sur Nielles.

Quelques Informations :

Pour rappel à tous :

- Mardi 14 juillet fête au village et maisons fleuries

Mme VANHEEGHE : qui gère les maisons fleuries ?

Mr le MAIRE : le Jury c'est quelqu'un de chez Franglais et quelqu'un de chez nous également.

- Du lundi 06 juillet au vendredi 14 août centre de loisirs Fréthun
- Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026 Exposition des maquettes dans le gymnase
- Samedi 12 Septembre Commémoration de OTAN le matin
- Mardi 13 octobre repas spectacle des aînés dans le gymnase. Vous êtes tous invités.

Mme VANHEEGHE : On en a discuté en commission. C'est une organisation différente de ce qui se faisait avant et donc les élus accompagnent ?

Mr le MAIRE : Oui et tous les élus sont invités. C'est le Colombier qui fait le repas. Les aînés préfèrent un repas ici car c'était très compliqué pour eux de prendre le bus.

Mme VANHEEGHE : J'ai encore deux trois petites remarques : l'adjoint aux espaces verts n'est pas nommé explicitement ni sur le bulletin ni sur le site internet et les gens se demandent. Et on a remonté tout récemment que les sapins sont morts le long du cimetière en tous cas ils vivent très mal la canicule.

Mr le MAIRE : Ce sont des ifs. Ils ont du mal et pourtant on les arrose.

Mme VANHEEGHE : La chasse aux œufs c'était bien mais certains ont demandé à ce qu'il y ait deux départs pour laisser un peu plus de temps aux petits. Et enfin concernant le festival de la parole on a été contacté par un élu de St Tricat, comme ça et il souhaite relancer un projet artistique intercommunal du temps de la CCSOC. Il a déjà contacté tous les maires y compris vous. Le projet est bien avancé et l'élu souhaite que je sois dans cette association. Pour développer le côté artistique dans les petites communes rurales.

Mr le MAIRE : J'en prends note. Parfait. Je vous propose de lever la séance. Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances. Et merci à tous de votre présence.

Il est 19h12. La séance est levée.

PV adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés par le Conseil Municipal dans sa séance du Lundi 28 Septembre 2026

Le Secrétaire,
Laurent FAMCHON



Le Maire
Guy HEDDEBAUX


